

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT CONCLU ENTRE LES MEMBRES DU GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE, D'UNE PART, ET LA COMMUNAUTE EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES, D'AUTRE PART

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2009

(2010/C 68/01)

(La séance est ouverte à 11 h 05)

Séance solennelle d'ouverture

Les orateurs suivants interviennent devant l'Assemblée:

M. Fernando da Piedade Dias dos Santos, Président de l'Assemblée nationale de la République d'Angola, M. Wilkie Rasmussen, Coprésident de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, M. Louis Michel, Coprésident de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola.

(La séance, suspendue à 12 h 15, reprend à 15 h 05)

PRÉSIDENCE: M. Wilkie RASMUSSEN

Coprésident

Session de l'Assemblée parlementaire paritaire

Le coprésident souhaite la bienvenue à tous les participants.

1. Composition de l'Assemblée parlementaire paritaire

Le coprésident annonce que la liste des membres de l'Assemblée parlementaire paritaire, telle que transmise par les autorités des États ACP et le Président du Parlement européen, sera jointe en annexe au procès-verbal.

2. Accréditation de représentants non-parlementaires

Le coprésident annonce que les autorités des États ACP ont envoyé une liste des représentants non-parlementaires. Conformément à l'article 17, paragraphe 1, de l'accord de partenariat et à l'article premier du règlement de l'Assemblée parlementaire paritaire, il propose que ces représentants soient accrédités et que leurs noms figurent sur la liste jointe en annexe au procès-verbal.

L'Assemblée parlementaire paritaire marque son accord.

Les membres suivants interviennent sur la définition de «l'absence de Parlement» au sens de l'article 17, paragraphe 1, de l'accord de partenariat et sur l'accréditation des représentants du Niger, de la Guinée et de Madagascar: Lutundula (République démocratique du Congo), Assarid (Mali), Sall (Sénégal), Michel (coprésident), Striffler, Speroni et Baldeh (Gambie).

L'Assemblée parlementaire paritaire décide que les représentants du Niger, de la Guinée et de Madagascar qui assistent à la présente session auront le statut d'observateurs.

3. Suppléances

Le coprésident annonce les suppléances suivantes: Attard-Montalto (suppléant Scicluna), Bastos (suppléant Carvalho), Binev (suppléant McMillan-Scott), Cashman (suppléant Toia), Czarnecki (suppléant Legutko), Fox (suppléant Sturdy), Girling (suppléant Ford), Goebbels (suppléant Bullmann), Gomes (suppléant Moreira), Gurmai (suppléant De Keyser), Jätteenmäki (suppléant Jensen), Kastler (suppléant Caspary), Leinen (suppléant Ferreira E.), Migalski (suppléant Vlasák), Ponga (suppléant De Mita), Rinaldi (suppléant Griesbeck), Sargentini (suppléant Jadot), Theocharous (suppléant Kuhn) and Włosowicz (suppléant Hannan).

4. Adoption du projet d'ordre du jour (AP/100.586)

Waven William (Seychelles) demande la parole sur les questions diverses

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il ressort du présent procès-verbal.

5. Approbation du procès-verbal de la 17e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (JO C 221 du 14.9.2009)

Le procès-verbal est approuvé.

6. Communications des coprésidents, y compris les décisions prises lors de la réunion du Bureau du 29 novembre 2009

Le coprésident communique les décisions prises lors de la réunion du Bureau du 29 novembre 2009.

Louis Michel (coprésident) et Achille Tapsoba (Burkina Faso) s'expriment sur la récente réunion régionale de l'APP qui s'est tenue au Burkina Faso.

Le coprésident annonce que les délais seront les suivants:

- s'agissant des amendements aux propositions de résolution figurant dans les rapports soumis par les commissions permanentes: lundi 30 novembre à 18 heures
- s'agissant des résolutions de compromis et autres propositions de résolution d'urgence devant être mises aux voix: mardi 1^{er} décembre à 15 heures;
- s'agissant de la question portant sur les méthodes de vote: mercredi 2 décembre à 18 heures, par écrit

7. Allocution de M. Karel De Gucht, membre de la Commission en charge du développement et de l'aide humanitaire

Le coprésident souhaite la bienvenue au membre de la Commission et le remercie de l'attachement qu'il témoigne à l'Assemblée parlementaire paritaire.

Le commissaire présente son exposé.

8. Heure des questions à la Commission

Le coprésident introduit ce point de l'ordre du jour.

Vingt-trois questions ont été posées à la Commission.

La Commission a répondu aux questions par écrit. Le commissaire De Gucht répond oralement aux questions supplémentaires posées par les auteurs suivants:

Question n° 2 de M. Guerrero Salom sur l'immigration et la révision de l'Accord de Cotonou.

Question n° 9 de M. William (Seychelles) sur le mécanisme FLEX *ad hoc* relatif à la vulnérabilité.

Question n° 10 de M. Assarid (Mali) sur le mécanisme FLEX *ad hoc* relatif à la vulnérabilité.

Question n° 11 de Mme Joly sur le mécanisme FLEX *ad hoc* relatif à la vulnérabilité.

Question n° 12 de Mme Zimmer sur la facilité alimentaire de l'UE.

Question n° 4, posée par M. Mitchell sur la propriété.

Question n° 5 de Mme Ronzulli sur un plan logement pour l'Afrique.

Question n° 17 de M. Martin sur l'accès aux produits pharmaceutiques.

Question n° 19 de Mme Bearder sur les droits des personnes handicapées.

Question n° 23 de M. Cashman sur la dépénalisation de l'homosexualité.

Question n° 6 de M. Arif sur les accords de partenariat économique et l'intégration régionale.

Question n° 13 de Mme Rivasi sur les subventions à l'exportation de lait.

Le coprésident a déclaré la question supplémentaire irrecevable.

Question n° 21 de Mme Sargentini sur la Somalie.

Les auteurs des questions n°s 1, 7, 8, 14, 15, 18, 20 et 22 n'ont pas de questions supplémentaires.

L'auteur de la question n° 12 n'est pas présent.

L'auteur de la question n° 3 – M. Goerens, représenté par Mme Jäättelmäki – pose également une question supplémentaire.

9. Suites données par la Commission aux résolutions adoptées lors de la 17e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui s'est tenue à Prague (République tchèque).

Le commissaire De Gucht renvoie au document qui a été distribué et qui revient, de façon détaillée, sur les suites données par la Commission aux résolutions adoptées à Prague (République tchèque).

10. Débat avec la Commission – procédure catch-the-eye

Interviennent: Leinen, Martinez Martinez, Assarid (Mali), Michel, Gomes, Durant, Ramotar (Guyane), Schmidt, McAvan, Owona (Cameroun), Ferreira J., Kastler, Engel, William (Seychelles), Sall (Sénégal), Mafura (Lesotho), Attard-Montalto, Lutundula (République démocratique du Congo), Tapsoba (Burkina Faso) and Solamalelo (Samoa).

Le commissaire répond aux points soulevés par chacun des membres.

11. Révision de l'Accord de partenariat de Cotonou

Le coprésident annonce que l'Assemblée parlementaire paritaire adoptera une déclaration sur ce sujet au cours de la session.

Stefano Manservigi, directeur général pour la coopération au développement à la Commission, et Brave Ndisale, présidente du Comité des Ambassadeurs ACP et responsable des négociations

pour les ACP, rendent compte des progrès réalisés dans les négociations sur la révision de l'accord de Cotonou.

Interviennent: Kaczmarek, Mugambe (Ouganda), Arif, Owona Kono (Cameroun), Michel, Joly, Lutundula (République démocratique du Congo), Zimmer, William (Seychelles), Nedelcheva, Assarid (Mali), McAvan et Sall (Sénégal).

M. Manservigi et M^{me} Ndisale répondent aux commentaires et aux questions des membres.

(La séance est levée à 19 heures)

Wilkie RASMUSSEN et
Louis MICHEL
Coprésidents

Sir John KAPUTIN et
Dietmar NICKEL
Cosecrétaires généraux
